



DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES | 06



VOUS ÊTES SINISTRÉS, LE DÉPARTEMENT EST À VOS CÔTÉS DÈS MAINTENANT

UN GUICHET UNIQUE

POUR VOUS AIDER DANS VOS DÉMARCHES

Aide financière, cellule de soutien, point contact assurance, états hypothécaires etc...



0805 016 666

Ouvert 7 j/ 7, 24 h/24

VOS DÉMARCHES EN LIGNE SUR

[mesdémarches06](#)

OU DANS LES MAISONS D'AIDES AUX SINISTRÉS

VALLÉES DE LA VÉSUBIE, TINÉE ET VAR

- **SAINT-MARTIN-VÉSUBIE**, Office de tourisme & Brasserie des Alpes, place du Général de Gaulle
- **ROQUEBILLIÈRE**, 30, avenue Corniglion Molinier
 - **PLAN-DU-VAR**, Maison du Département & Maison des Solidarités Départementales
368 avenue Porte des Alpes

VALLÉES DE LA ROYA

- **BREIL-SUR-ROYA**, "A CA D'BREIL", 7 place Brancion
- **TENDE**, Maison du Parc, 103 avenue du 16 septembre 1947
- **MENTON**, Maison des Solidarités Départementales & Maison Du Département, 4 rue Victor Hugo

AINSI QUE DANS TOUTES LES MAISONS
DES SOLIDARITÉS DÉPARTEMENTALES

PLUS D'INFORMATIONS SUR :
DEPARTEMENT06.FR

#TempeteAlex
#Solidarité06



**VOUS ÊTES UN
PARTICULIER
SINISTRÉ***

• Vous avez perdu votre habitation principale ?
Le Département vous verse un montant forfaitaire
de **5000€**

• Vous avez subi des dommages matériels ?
Le Département vous accompagne jusqu'à **1500€**

**VOUS ÊTES UN
AGRICULTEUR
SINISTRÉ***

Vous avez subi des dégâts matériels ?
Le Département vous accompagne jusqu'à
5000€ pour des dégâts matériels

**VOUS ÊTES UN
ENTREPRENEUR,
UN ARTISAN,
UN COMMERÇANT
SINISTRÉ***

• Vous avez subi des dégâts matériels ?
Le Département vous accompagne jusqu'à
5000€ pour des dégâts matériels

• Vous avez perdu votre exploitation ?
Le Département vous accompagne jusqu'à
10 000€ pour la perte d'exploitation.

* Après évaluation effectuée par les agents du Département